LES ESPÈCES ARBORÉES ET ARBUSTIVES À LIMITER OU À PROSCRIRE

Certaines espèces arborées sont à limiter ou à proscrire sur le territoire montpelliérain, en raison de leurs caractéristiques et des nuisances qu'elles peuvent occasionner.

LES ESPÈCES À PROSCRIRE SUR Tout le territoire de la ville

- Les espèces exotiques envahissantes* majeures sur la liste du Conservatoire Botanique National Méditerranéen www.cbnmed.fr (ex : ailanthe, érable negundo, mimosa argenté, olivier de bohème, robinier faux-acacia).
- Les espèces **sensibles aux maladies** particulièrement impactantes dans la région : **les palmiers** (ex : *Phœnix, Chamaerops*).

LES ESPÈCES À PROSCRIRE EN FONCTION DE LA LOCALISATION DE LA PLANTATION

- Dans les écoles et les crèches : les espèces toxiques (ex : fusain, troène, cytise).
- Accompagnement de voirie, trottoir, parking :
- Les espèces qui peuvent **entraîner des dégâts en raison de leur système racinaire** traçant (horizontal) et puissant qui déforme le revêtement (ex : pin, peuplier).
- Les espèces reconnues comme ayant des branches très cassantes (ex : sophora, catalpa, eucalyptus, peuplier).

LES ESPÈCES À ÉVITER OU À LIMITER

- Les espèces arborées **non adaptées au climat** méditerranéen et aux caractéristiques locales du sol :
- Les espèces hautement allergènes.
 On évitera les plantations mono-spécifiques et/ou massives pour les espèces les plus allergènes (ex : bouleau, aulne, cyprès).
- Les espèces ou hybrides **sensibles aux maladies.**Particulièrement impactantes dans la région : le platane (*Platanus x hispanica*). Pour cette espèce, les plantations monospécifiques sont à proscrire.

Voir Annexe n°4 du volume 1



UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE MAJEURE. L'AILANTHE GLANDULEUX



PHŒNIX AFFAIBLI PAR DES ATTAQUES PARASITAIRES



RACINES DE PIN SOULEVANT UN REVÊTEMENT

^{*} Une espèce exotique envahissante est une espèce non indigène dont l'introduction par l'homme sur un territoire menace les écosystèmes ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. Le développement de ces espèces représente une des 5 causes majeures d'érosion de la biodiversité.